

l'impôt, mais aussi du fait que, dans certaines provinces, les mêmes revenus seront imposables pour d'autres fins par les provinces et aussi par les municipalités.

C'est une bien belle doctrine pour les gens qui ont de grands revenus, mais je ferai remarquer que les impôts indirects, tels que les

droits de douane et la taxe des ventes, se répètent maintes et maintes fois; il y a chevauement. Examinez un peu les exonérations et les augmentations relatives à l'impôt sur le revenu. Prenez le cas d'un homme marié ayant deux enfants. Selon le traitement qu'il touche, voici l'impôt qu'il doit acquitter:

Revenu:	Taxe 1932	Taxe 1933	Pourcentage de l'augmentation
\$ 3,000..	\$ 6	—
4,000..	\$ 12	38	220
5,000..	32	80	150
6,000..	58	132	130
10,000 (la surtaxe comprise)	275.10	462	70
20,000 (la surtaxe comprise)	1,545.60	2,005.50	30

C'est-à-dire, s'il s'agit d'un homme ayant un traitement de \$20,000, sa taxe accuse une augmentation de 30 p. 100 d'après les nouvelles dispositions, tandis que l'homme touchant un traitement de \$4,000 seulement devra payer une taxe accrue de 220 p. 100. La conduite du Gouvernement m'a paru assez mauvaise, l'an dernier, quand il a décrété une réduction uniforme de traitements de 10 p. 100; uniforme quand au chiffre, elle ne l'était pas dans ses effets, car ce qui compte, ce n'est pas tant le pourcentage de la diminution que ce qui reste d'argent à l'intéressé. Une réduction de 10 p. 100 frappe bien plus le petit salarié dans sa puissance d'achat que l'homme ayant un grand revenu.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Geary): Le temps accordé à l'honorable député est expiré.

M. WOODSWORTH: Mais la mesure proposée est encore pire, puisqu'il s'agit d'une augmentation d'impôts qui frappe moins lourdement les gens qui ont les plus forts revenus.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de participer à la discussion du budget cette année, mais comme il porte en grande partie sur les produits agricoles et que la population de ma circonscription est surtout composée de cultivateurs, j'ai le devoir d'exprimer au Gouvernement ma reconnaissance pour la sollicitude dont il fait preuve à l'égard de cette classe de notre population. Mes remarques seront très brèves, c'est pourquoi je me dispenserai des félicitations d'usage au ministre des Finances (M. Rhodes) pour sa magnifique présentation de l'exposé budgétaire.

Nous ne sommes pas en présence d'un budget politique, mais d'un budget d'homme d'affaires. Les taxes ne sont jamais populaires. Dans des temps difficiles comme ceux que

[M. Woodsworth.]

nous traversons, il faut trouver des sources de revenu et par conséquent avoir recours aux impôts. Mais la plupart des nouvelles taxes de ce budget frapperont ceux qui sont le plus en mesure de payer.

Le Gouvernement a droit à des félicitations pour certaines de ses mesures. En premier lieu, je citerai la stabilisation de la livre sterling à \$4.60. Cette disposition sera d'un grand avantage, j'en suis sûr, au commerce d'exportation de produits agricoles et sera un puissant stimulant de l'agriculture, ce qui aura un effet bienfaisant sur le commerce en général.

Je n'entreprendrai pas de passer en revue tous les détails du budget, parce que je ne me sens pas la compétence voulue. Je me bornerai aux questions agricoles et en premier lieu je parlerai de l'industrie laitière et plus particulièrement de la situation en ce qui concerne le beurre au Canada. Les membres de l'opposition à partir du chef jusqu'à ceux qui occupent un rang moins élevé, comme celui que j'ai moi-même de ce côté-ci de la Chambre, sont profondément divisés sur un grand nombre des questions discutées, mais sur un point en particulier ils sont étroitement unis. C'est quand il s'agit d'attaquer le Gouvernement au sujet de la diminution du prix des denrées.

On a surtout eu recours à cet argument au sujet du prix du beurre. Combien de fois avons-nous entendu répéter dans cette Chambre: "Le beurre se vendait tel et tel prix en 1929, mais en 1931, 1932 ou 1933",—suivant le cas,— "s'il s'élève plus qu'à tant".

M. SPEAKMAN: Ou il est tombé à tant.

M. GOBEIL: Je n'ai pas saisi la remarque de l'honorable député. Je ne m'oppose pas à ce que les membres de l'opposition aient recours à cet argument jusqu'aux prochaines élections. Je suis bien convaincu que cela ne pourra pas les faire sortir de la vallée d'hu-